

## Procès-verbal du Conseil d'Administration

### Séance n°4

Jeudi 24 février 2022

#### Sont présents :

- *Membres de la direction* : Mme Orain, Mme Pivard, Mme Iborra
  - *Représentants des personnels Enseignants et d'Éducation* : Mmes Moreau, Jauffrit, Anaky, Baillot, M. Rouillard, Malardé et Beaussant
  - *Représentants des Parents d'élèves FCPE* : Mmes Garreau, Paris, Fouchet, M. Chevalier, Ruau et Elhiar
  - *Représentants des Elèves* : Mmes Dieng et Sarraïmagna
  - *Représentants des Agents* :
  - *Représentant du Département* : M. Thiriet
  - *Représentant Commune* :
  - *Personnalité invitée* :
- Excusés* : Mme Houdayer (CPE), M. Bouyer (commune), Mme Feuillat (FCPE)

Le quorum étant atteint (17 membres), Mme la Principale ouvre la séance à 18 h 06 et désigne, comme secrétaire de séance, Mme Iborra

---

*Avant d'ouvrir la séance proprement dite, Madame Orain, très émue, souhaite rendre hommage à Monsieur Neau, Maire de Rezé, Directeur d'école et membre actif du tissu associatif rezéen. Les représentants des personnels enseignants et d'éducation souhaitent s'associer à cet hommage.*

#### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25/11/2021**

##### **Approbation PV CA du 25/11/2021**

Votants : 19 (2 arrivées à 18h08 et 18h10)      Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

Monsieur Malardé, représentant des professeurs, indique qu'il souhaiterait que les propos soient désormais anonymés et rapportés par collège de représentants.

#### **2. DBM, pour information**

Madame la Gestionnaire présente la DBM pour information n°21 d'ajustement des ouvertures de crédits en recettes puis en dépense pour le budget 2021.

Madame la Gestionnaire présente la DBM pour information n°1 d'ajustement des ressources affectées en fonction des reliquats réellement constatés (document joint)

#### **3. Convention « pôle engagement et citoyenneté » avec Léo Lagrande, pour vote**

Il s'agit d'une intervention de 6h pour les élèves et d'un temps formatif pour les professeurs volontaires de l'association sur la thématique de la lutte contre le harcèlement dans 2 classes de 6ème (la 6e5 et la 6e7) financée par le département.

### **Convention « pôle engagement et citoyenneté » avec Léo Lagrange**

Votants : 19      Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 4

### **Convention mise à disposition exposition « Citoyenneté et Solidarité » du 14 au 25 mars**

Votants : 19      Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 4

Il s'agit d'interventions dans les classes de 4<sup>ème</sup> sur la laïcité qui se sont déroulées entre le 18 et le 20 janvier 2022, financées par la mairie et nécessitant une adhésion du collège à la ligue de l'enseignement (90 €)

### **Convention partenariat avec la FAL « Laïcité et la Liberté d'expression »**

Votants : 19      Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 4

Monsieur Thiriet, représentant du Département, explique que le département, par son laboratoire des usages numériques, propose un certain nombre d'ateliers autour de la lutte contre le harcèlement, sous forme ludique (enquête policière) au 21 Bd Gaston Doumergue à Nantes (arrêt Vincent Gache).

#### **4. Préparation de rentrée : répartition provisoire des moyens, pour avis**

Madame Orain, Principale, présente la répartition provisoire des moyens pour information (cf. documents explicatifs joints).

La dotation de 745 heures dont 712 heures poste et 33 heures supplémentaires année et 11,5 IMP pour 677 élèves et 25 divisions.

La structure prévisionnelle serait de 6 divisions de 6<sup>ème</sup>, 6 divisions de 5<sup>ème</sup>, 7 divisions de 4<sup>ème</sup> et 6 divisions de 3<sup>ème</sup>. La Principale rappelle que le CA est interrogé sur la ventilation des moyens alloués en fonction de la structure et des choix faits et non sur le montant de la dotation.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation indiquent qu'en CTSD, il a été indiqué que 5 classes seront créées dans le premier degré à Rezé pour la rentrée 2022.

Ils s'interrogent sur ce qu'il adviendrait si une division passait au-dessus de 28 en 6<sup>ème</sup>. Madame Orain explique que, pour le niveau 6<sup>ème</sup>, si les effectifs constatés après les inscriptions dépassent la barre de 28 élèves/ division, une division supplémentaire serait alors créée ou dans le cas où le collège, qui ne peut de toutes façons pas absorber plus de 26 divisions, serait « plein » alors une partie des élèves pourraient être affectés dans un autre établissement.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation tiennent à rappeler qu'il est impossible de faire cours dans des conditions de travail correctes avec 28 élèves ou plus, il n'y a parfois pas de place pour asseoir les AESH, la gestion des élèves à besoins particulier alourdit par ailleurs déjà beaucoup la prise en charge des élèves.

Le COVID a également accentué les difficultés des élèves et donc le travail des professeurs et de l'équipe de Vie Scolaire, on aurait alors pu s'attendre à avoir des moyens supplémentaires alors que les 3 collèges de Rezé perdent chacun une division.

Par ailleurs, les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur le fonctionnement des BMP (blocs de moyens provisoires) et le remplacement des professeurs absents. A la rentrée 2021, la moitié des établissements du 44 avait des postes vacants selon les représentants des personnels enseignants et d'éducation qui regrettent la contractualisation accrue du recrutement des professeurs.

Madame Orain présente alors le tableau de remontée des moyens. Aucune suppression ni création de poste n'est demandée.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation demandent alors à quel moment de nouveaux moyens pourraient être octroyés en cas d'effectifs supérieurs aux prévisions. Madame Orain répond que cela se fera en juin après les inscriptions. Ils indiquent également que le ratio HSA/HP est passé de 4,39% à 4,69% et que Petite Lande fait partie des 13% des collèges les plus impactés.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation s'interrogent sur l'intérêt des portes ouvertes au regard de la saturation des effectifs. Madame Orain répond que les portes ouvertes n'ont pas pour vocation de recruter des élèves mais bien de préparer les élèves de CM2 à leur entrée en 6ème et à répondre aux questionnements, bien légitimes, des familles. Elle ajoute que c'est le premier contact avec les familles et l'occasion de commencer à tisser le lien précieux avec les familles, lien que les équipes revendiquent, à juste titre, depuis deux ans de pouvoir retisser.

Un vœu regroupant les représentants des parents d'élèves et les représentants des personnels enseignants et d'éducation est lu et soumis au vote. Le document est joint au présent procès-verbal. Une audience sera également demandée à la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education nationale.

**Vœu des représentants des parents d'élèves et des représentants des personnels enseignants et d'éducation**

Votants : 19

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 4

**5. Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été posée.

Madame Orain, Principale, demande au représentant du Conseil Départemental, M Thiriet, si la question de la construction d'un préau a été tranchée. Monsieur Thiriet indique que les services en charge du dossier lui ont indiqué que l'étude est en cours. Il encourage l'équipe de direction à en discuter avec M. Danis, Vice-Président en charge de l'éducation et la politique éducative qui visite actuellement les collèges du secteur. Cette visite qui avait été prévue et annulée peut même être utilement sollicitée.

La Secrétaire de séance



Mme Iborra

La Présidente du Conseil d'Administration



La Principale  
Madame ORAIN

**Vœu des Personnels Enseignants, AED et des parents d'élèves  
au sujet de la DHG, soumis au vote  
Conseil d'administration du jeudi 24 février 2022**

Près de la moitié des collèges et lycées du département de Loire-Atlantique ont commencé l'année scolaire avec un ou plusieurs postes non pourvus (enseignants, AESH, AED, infirmières, assistantes sociales, agents techniques et administratifs, psychologues...).

À la date d'aujourd'hui, il manque encore des dizaines de personnels. Partout, les remplacements de personnels absents pour maladie, pour maternité, ou pour formation, deviennent l'exception. Cette situation affecte directement les apprentissages des élèves qui sont privés des cours et des accompagnements dont ils devraient bénéficier.

Pour compenser le manque de moyens, les personnels sont soumis à de multiples pressions pour faire des heures supplémentaires, pour renoncer à se former ou pour exercer dans plusieurs écoles ou établissements. Les vies scolaires sont sous tension permanente. Le non-remplacement de personnels de direction, de personnels administratifs, techniques, santé et social impacte également tous les services des établissements et la qualité du service due aux familles et aux élèves.

Les autorités multiplient les contrats précaires et mal payés de personnels qui prennent leurs fonctions sans formation préalable. Face aux difficultés du métier, certains démissionnent après quelques semaines seulement. Les élèves voient ainsi défiler les remplaçants dans les classes au mépris de toute continuité pédagogique.

Au collège Petite Lande, les représentants des personnels, ainsi que les parents prennent position contre la ventilation des moyens donnés pour les raisons suivantes :

- d'une part, parce que le collège est saturé : depuis plusieurs années, nous attirons l'attention des services du DASEN et du Conseil départemental sur la situation du collège Petite Lande (pour rappel : collège 600, rénovation 2004, site de l'architecte) et des autres collèges de Rezé. Nous avons demandé une modification de la carte scolaire sur le sud de l'agglomération afin de mieux équilibrer les effectifs par collège. La densification continue cependant sur le Sud Loire, tandis que dans les trois collèges publics de Rezé, au moins une division est supprimée dans chaque établissement dans les DHG prévisionnelles pour la rentrée 2022.

Les personnels enseignants du collège Petite Lande estiment que les effectifs sont ainsi sous-estimés sur plusieurs niveaux.

- d'autre part parce que dans la DHG prévue, le collège Petite Lande figure parmi les 13% des collèges du département ayant un ratio E/D (élèves/Division) le plus fort, supérieur à 27 élèves par division, alors que les élèves rencontrent de plus en plus de difficultés et que l'ambiance scolaire tend à se dégrader à cause de la saturation du collège, à cause du taux d'encadrement par les adultes qui baisse d'années en années.

Les services de la DASEN prévoient 174 élèves en 5ème l'an prochain sur 6 divisions alors qu'en 6ème, actuellement, sont inscrits 177 élèves sur 7 divisions !

Les effectifs par classe sur le niveau 5ème seraient ingérables : où pourrions nous accueillir les AESH dans les classes ? Comment accompagner au mieux les élèves en difficulté, alors que de plus en plus d'élèves à besoin particulier ont besoin d'être mieux épaulés, que les vagues successives de la pandémie de Covid19 ont affecté durement les apprentissages et les situations familiales de beaucoup d'élèves ?

Cette DHG prévisionnelle affecte aussi la qualité du travail des équipes enseignantes en augmentant le pourcentage d' HSA de 4,39 % à 4,63 %, accroissant ainsi la surcharge de travail.

- Dans ces conditions, il est extrêmement difficile de mettre en place un enseignement propice aux apprentissages : différenciation, inclusion, AP, Tremplin, Parcours individualisés, ...
- Il est aussi compliqué de répondre aux nouvelles exigences ministérielles : suivis d'orientation, réformes continues, ...
- L'insuffisance en dotation de personnels de Vie Scolaire nuit au Vivre ensemble.

Tout ceci engendre une dégradation des conditions de travail pour tous les personnels. Enseignants, administratifs, vie scolaire, agents vivent au quotidien une forte pression pour accomplir des tâches qui se multiplient. Les absences des collègues, des AED ne sont pas toujours remplacées. La fatigue physique et nerveuse, de même que la colère, montent.

Avec le soutien des organisations départementales FSU, SNALC, SUD, CGT, UNSA, SGEN-CFDT, FCPE44, FO, les représentants des personnels, ainsi que les parents demandent donc les moyens nécessaires correspondant :

- **au maintien d'une division en 5ème (cohorte montante des 6ème).**
- **à la création d'une division supplémentaire en 6ème pour maintenir des effectifs raisonnables.**
- **à l'abondement de la marge afin de mieux accompagner et assurer le suivi des élèves.**

Nous demandons aussi une meilleure dotation en Vie scolaire pour encadrer un si grand nombre d'élèves aux profils variés et besoins particuliers, une présence renforcée de la Psychologue de l'Éducation Nationale et de l'Assistante sociale et un recrutement massif de personnels titulaires et formés de toutes les catégories pour assurer durablement toutes les missions du service public et pour assurer les remplacements dès la première heure.